

# La lettre du Syndicat des enseignants de l'Essonne

Merci aux directeurs de bien vouloir faire suivre à leurs adjoints



**Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.**

**Soyez solidaire, n'hésitez pas à nous rejoindre**

**Notre équipe est à votre écoute au 01.60.79.10.05.**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 10h-13h et 14h- 18h.

**jeudi 19 septembre 2013**

Nos permanences ont repris : tous les jours, du lundi au vendredi, de 10h à 18h, à la Maison des syndicats (5<sup>ème</sup> étage), place des terrasses de l'Agora à EVRY.

Vous pouvez nous joindre au 01 60 79 10 05 ou par mél [91@se-unsa.org](mailto:91@se-unsa.org) . Les adhérents peuvent également nous joindre sur un numéro de téléphone qui leur est dédié.

## ***J'adhère dès maintenant pour cette année scolaire***

Avec le SE-Unsa, vous pouvez choisir d'adhérer tout de suite avec le prélèvement automatique.

Vous êtes tout de suite adhérent, et vous commencez à payer, en 10 fois sans frais, par prélèvement, à partir d'octobre...

**N'hésitez plus, adhérez par prélèvement dès maintenant**

Vous pouvez également adhérer en nous retournant par la poste la fiche d'adhésion et le règlement par un ou plusieurs chèques (voir en pièces jointes)

## **Hors classe, mouvement, ineat/exeat : rendez-vous le 03/10/2013 !**

La prochaine CAPD aura lieu le 03 octobre 2013.

À l'ordre du jour :

- avancement à la hors classe
- point sur la rentrée
- un point sur les Ineat/exeat

Nous regrettons que cette CAPD se tienne si tardivement, laissant en suspens des dossiers problématiques voire douloureux (révision d'affectation, ineat/exeat...).

## **Le guide SE-Unsa « Élections au conseil d'école » 2013**

Il est arrivé. N'hésitez pas à nous le demander ! Scrutin du 11 octobre 2013

**[Demande du guide SE-Unsa Élections au CE](#)**

**[ISAE pour les PE : c'est parti !](#)**

Le décret et l'arrêté instaurant l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des élèves sont enfin parus au Bulletin officiel.

La campagne « Isoe pour les PE » animée depuis près de deux ans par le SE-Unsa a permis de mettre en lumière l'attente des enseignants des écoles souhaitant voir reconnues leurs missions de suivi des élèves à l'instar de leurs collègues du second degré. Elle a porté ses fruits et les plus de trente mille signatures recueillies par notre pétition ont pesé dans la balance.

L'ISAE, pour l'instant d'un montant de quatre cents euros, sera versée en deux fois (en décembre et en juin).

Pour le SE-Unsa, il s'agit d'un premier pas qui doit en appeler un deuxième.

En effet, nous considérons comme inacceptable le fait que les professeurs des écoles exerçant dans le second degré en soient actuellement écartés.

De plus, le parallélisme avec l'ISOE du second degré n'est pas encore complet.

**Le SE-Unsa poursuivra donc son action pour que, d'ici la fin du quinquennat, l'ISAE atteigne les mille deux cents euros et concerne tous les professeurs des écoles.**

### [ISAE en Segpa : moi aussi j'y ai droit !](#)



*Résultat de la détermination du SE-Unsa, l'Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves sera versée aux enseignants du 1er degré à partir de décembre 2013. Sauf... aux collègues exerçant en Segpa, Érea, Ulis et classes-relais. Injuste pour le SE-Unsa qui s'adresse à Vincent Peillon pour trouver une solution.*

[En savoir plus](#)

### [Charte de la Laïcité : une initiative salutaire](#)

La laïcité est constitutive de notre République. Elle l'est aussi de notre École. La renforcer, c'est renforcer l'École, c'est aussi renforcer la République. Elle constitue un élément majeur de stabilité sociale et de liberté. **C'est pourquoi le SE UNSA 91 lors du prochain CDEN va réclamer qu'une référence claire à la Charte soit intégrée dans les règlements intérieurs types des écoles.** Elle est un outil qui pose des principes, en particulier la neutralité de l'École et la liberté de conscience.

[En savoir plus](#)

### [Prenons le pouvoir sur notre métier !](#)

**Notre système éducatif ne changera pas sans les enseignants.** La Refondation ne vivra pas sans eux. Les changements structurels ne suffiront pas à résoudre les difficultés de notre École.

[En savoir plus](#)

### [Programmes du primaire : les enseignants ont leur mot à dire !](#)

**Une large consultation sur les programmes de l'école primaire va avoir lieu auprès des enseignants, mais aussi des IEN.** La parole sera donnée aux enseignants en 2 temps de 3 heures, pris sur le temps de service hors présence d'élèves:

- **recueil des avis du 23 septembre au 18 octobre**
- **consultation sur les nouveaux programmes en fin d'année**

**Nous regrettons que le ministère n'ait pas souhaité accéder à notre demande de 2 demi-journées banalisées prises sur le temps des élèves.**

[Je lis la suite](#)

## [CA de mon établissement : cette année, j'y vais !](#)

**Dans les collèges et les lycées, les élections aux Conseils d'administration** devront avoir lieu avant le 19 octobre 2013.

Le CA est un organe décisionnel qui peut avoir une influence considérable dans l'établissement.

[Je lis la suite](#)

Pour lire et s'abonner à la lettre d'info de l'UNSA

[>> cliquer ici](#)

## *Au Café pédagogique*

**Abonnement / Désabonnement :**

<http://www.cafepedagogique.net/AlertsAndSubscriptions.aspx>

## *Abonnements infolettres*

**Abonnements infolettres : faites passer à un ami**

**En vous abonnant aux infolettres catégorielles, vous resterez connectés à l'actualité.** C'est déjà le cas ? Partagez cette info avec vos amis et invitez-les à en faire de même. C'est gratuit...

[Je m'abonne aux infolettres catégorielles](#)

## *La MAIF et l'Autonome de solidarité*



L'Offre Métiers de l'Education MAIF protège votre vie professionnelle dans les situations délicates. Agression, mise en cause, accident : elle défend vos droits, garantit vos responsabilités, votre protection corporelle et vous fait bénéficier du soutien associatif des Autonomes de Solidarité Laïques.

[En savoir plus](#)

## Adhésion au SE-UNSA



### J'adhère en ligne

Dès aujourd'hui, vous pouvez adhérer et ré-adhérer au SE-UNSA. C'est le moment ! Vous bénéficierez en plus d'une déduction fiscale de 66 % !

Pour cela, plusieurs solutions :

- le prélèvement mensuel automatique en 10 fois sans frais (pensez à remplir l'autorisation de prélèvement et à fournir le RIB)
- par chèque (un ou plusieurs)
- **Vous pouvez adhérer au SE-UNSA en ligne par carte bleue dès à présent**



### **N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous**

Les collègues désireux de recevoir la lettre chez eux doivent envoyer leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mél).

### **Suivre l'actu sur la toile**

- « L'Enseignant » national : les derniers numéros [cliquer ici](#)
- « La Lettre de l'Enseignant nationale est en ligne sur le site national [cliquer ici](#)

### **Les sites du SE-UNSA**

Site départemental : <http://www.seunsa91.ouvaton.org/>

Site académique : <http://sections.se-unsa.org/versailles/>

Site du jeune « prof » : <http://www.viedejeuneprof.org/>

Site national : <http://www.se-unsa.org/>

### **Syndicat des Enseignants-UNSA 91,**

Terrasse de l'Agora

BP213 91007 EVRY CEDEX

Tel : 01.60 79 10.05- Fax : 01.60 77 54 73 –

[91@se-unsa.org](mailto:91@se-unsa.org) -

**Pour vous inscrire/ou vous désinscrire à la lettre en ligne du SE-UNSA 91, ou si vous avez changé d'adresse, cliquez [ici](#) en précisant vos nom et prénom**